

Règlement de l'espace et des ateliers Sens'Egaux

1. Responsabilité individuelle

Chaque membre doit être assuré (*assurance accident*).

Chaque membre confirme par signature sa présence, son heure d'arrivée | de départ.

2. **Une formation préalable est obligatoire** pour l'utilisation des machines, y compris un rappel des mesures d'urgence en cas d'accident (**appel d'urgence 115**), une information sur les risques auxquels les utilisateurs sont exposés et sur les mesures à prendre pour les éviter.

3. Respect des normes de sécurité

Chaque membre se conforme aux règles de sécurité (*panneau*) et utilise les protections individuelles adéquates (*tenues, gants, lunettes, casques, masques, casques anti-bruit, filet ou casquette pour cheveux longs...*).

4. Horaires

Chaque membre veille à respecter le cadre horaire d'ouverture des espaces mis à disposition.

5. Ordre, propreté, tri sélectif des déchets

Chaque membre est responsable de l'ordre autour de son poste de travail : *rangement des outils, rangement des matières premières, nettoyage des machines utilisées, etc.* et participe au tri sélectif des déchets en respectant les consignes affichées.

6. Outillage

Chaque membre est responsable de son outillage personnel ainsi que de l'outillage de Sens'Egaux qu'il utilise. Il lui appartient de signaler au référent présent, toute anomalie ou défectuosité avant ou après utilisation.